

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 3 juillet 2025 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

131-07-25

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 12 ET 16 JUIN 2025**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 3 juillet 2025**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Service incendie**
 - 6.2 - Parc industriel**
 - 6.2.1 - Résultat du registre concernant le règlement d'emprunt #241-25 relatif à la construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec**
 - 6.2.2 - Appel d'offre - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard**
 - 7.2.1 - Oeuvre d'art Centre sportif Claude-Bédard**
 - 7.3 - Festival de la saucisse de Sainte-Justine**
 - 7.4 - Deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels**
 - 7.4.1 - Avis de motion- Deuxième règlement sur les usages conditionnels**
 - 7.4.2 - Adoption du deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels**
 - 7.5 - OMH Beauce-Etchemins**
 - 7.6 - Club Quad de la Rivière Daaquam- Autorisation de circulation sur les rangs municipaux**
 - 7.7 - Régie inter des déchets de CJLLR**
 - 7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier**
 - 7.9 - ADMQ / Colloque de zone**
- 8 - CORRESPONDANCE**
 - 8.1 - Assemblée nationale du Québec- Couverture cellulaire**
 - 8.2 - Logiciel d'alerte de masse**
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

ADOPTÉE

132-07-25

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 12 ET 16 JUIN 2025

Les procès-verbaux des séances du 12 et 16 juin 2025 ont été envoyés aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les procès-verbaux des séances ci-dessus mentionnées soient adoptés.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

133-07-25

4.1 - Comptes fournisseurs au 3 juillet 2025

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS EN DATE DU 3 JUILLET 2025

N°chèque	Nom	Description	Montant	Payé
C2500322	HYDRO-QUEBEC	USINE ÉPURATION	2 373,16	2 373,16
C2500322	HYDRO-QUEBEC	MAIRIE	990,22	990,22
C2500322	HYDRO-QUEBEC	EDIFICE MUNICIPAL	449,84	449,84
C2500322	HYDRO-QUEBEC	LOCAL CAISSE	611,56	611,56
C2500322	HYDRO-QUEBEC	LOCAL CAISSE	1 074,59	1 074,59
C2500322	HYDRO-QUEBEC	PARC BONHOMME	44,91	44,91
C2500322	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE PUBLIC	1 114,44	1 114,44
C2500323	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	FRAIS OUVERTURE DOSSIER	1 500,00	1 500,00
C2500323	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	FRAIS BANCAIRE	300,00	300,00
C2500323	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	FINANCEMENT TEMPORAIRE	326,09	326,09
C2500323	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	INTÉRÊTS MARGE DE CRÉDIT	461,77	461,77
C2500324	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	FOURNITURES, SEAO	265,41	265,41
C2500325	B. DUPONT AUTO INC.	PLAQUE CHEVROLET	331,42	331,42
	FRÉDÉRICK LAPOINTE		1 242,93	1 242,93
	YVAN GAGNON		556,03	556,03
	LUC DEBLOIS		125,18	125,18
C2500326	GILLES VEZINA	DÉPLACEMENTS AU 30 MAI	325,00	
C2500327	TELUS SOLUTIONS EN SANTÉ INC.	TELUS SANTE	43,98	
C2500328	AON HEWITT	RÉGIME DE RETRAITE	4 982,48	
C2500329	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES / JUIN	15 987,33	
C2500330	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	REMISES / JUIN	6 208,48	
C2500331	MINISTRE DES FINANCES	DOSSIER NO 350-02-000083-142	358,84	
C2500332	LES FORMULAIRES DUCHARME INC.	LIVRE DES MINUTES	472,55	
C2500333	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONE & INTERNET	705,09	
C2500334	GROUPE CT	AJOUT IMPRIMANTE NOUVEAU ORDI	68,99	
C2500335	COOP STE-JUSTINE	FACTURES JUIN	14 564,79	
C2500336	HYDRO-QUEBEC	POMPAGE	2 102,06	
C2500336	HYDRO-QUEBEC	RÉSERVOIR	598,31	
C2500337	PAGES JAUNES INC.	PUBLICITÉ	84,80	
C2500338	BROUSSEAU SPORTS & FILS	PIÈCES TRACTEUR	160,95	
C2500339	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	REPARATION AIR CLIM	284,62	
C2500339	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	PÉPINE	236,79	
C2500339	MÉCANIQUE MOBILE D.B.	CAMION INTER	47,83	
C2500340	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	PIÈCES PÉPINE	100,26	
C2500341	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	ESSENCE JUIN	1 138,25	
C2500342	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE	48,34	
C2500343	OEUVRE DES LOISIRS	AVANCE / TRAVAUX	617 546,86	
C2500344	SERGE CARRIER ET FILS INC.	RECHARGEMENT	296,07	
C2500344	SERGE CARRIER ET FILS INC.	TERRE TAMISÉE	283,99	
C2500345	MINISTRE DES FINANCES	1ER VERSEMENT / SQ	65 380,00	
C2500346	UAP INC.	PIÈCES	263,00	
C2500347	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE EAU POTABLE	85,95	
C2500348	MOISSON BEAUCE	CONTRIBUTION 2025	250,00	
C2500349	TRANSPORT ADRIEN ROY ET FILLES INC.	ABAT POUSSIÈRE	34 773,13	
C2500350	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	MODIFICATION POSTE TRAVAIL	120,68	

C2500351	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	PAPETERIE	252,81
C2500352	SERVICES SANITAIRES D.F. DE BEAUCE	LOCATION ROLL OFF	2 808,70
C2500353	DATA2CLOUD.CA	AMÉLIORER FORAIT 200 GB	104,51
C2500354	LE PRO DE LA NIVELEUSE	PIÈCES NIVELEUSE	1 538,29
C2500355	MAC CONSTRUCTION INC.	CENTRE SPORTIF	21 981,29
C2500356	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	QUOTE PART 3E VERSEMENT	46 361,47
C2500357	SM EAU EXPERT	BUFFER PAK 4	80,29
C2500358	ARIELLE AUDET	LAVAGE DE VITRES	459,90
C2500359	YVAN GAGNON	REMB HOTEL ET REPAS/KM	727,94
C2500360	GROUPE M.G.A.	RECHARGEMENT GRAVIER	15 174,52
C2500361	MGRAPHIC	CHANDAIL + LETTRAGE PICK UP	1 538,48
C2500362	SERVICES DE CLIMATISATION DANEAU	SERVICE ENTRETIEN	252,31
C2500363	COMMUNICATION RF TECH INC.	RADIO CAMION	616,21
C2500364	HARNOIS ÉNERGIES INC	DIESEL AU 26 JUIN	9 158,30
TOTAL		880 341,99 \$	11 767,55 \$
SOLDE À PAYER		868 574,44 \$	
ENCAISSE		633 374,08 \$	

Il est proposé par Marcel Tanguay ,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE). Le conseiller responsable du dossier mentionne également que la RISEDE a reçu un avis de renouvellement de CAUCA.

6.2 - Parc industriel

134-07-25

6.2.1 - Résultat du registre concernant le règlement d'emprunt #241-25
relatif à la construction du bassin de rétention dans la rue
Rotobec

Conformément aux dispositions du Code municipal, un registre a été tenu le 2 juillet, de 9h à 19h, à la mairie, afin de permettre aux personnes habiles à voter de demander que le règlement d'emprunt numéro 241-25, intitulé «Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec», fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Nombre de signatures requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu : 162
Nombre de signatures enregistrées : 0

Il est proposé par Linda Gosselin ,
Et résolu à l'unanimité:

Conclusion :
Puisqu'aucune signature n'a été inscrite au registre, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 2 juillet 2025.

Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE

135-07-25

6.2.2 - Appel d'offre - Construction du bassin de rétention dans la rue Rotobec

ATTENDU QU'UN mandat pour la conception du devis la construction du bassin de rétention de la rue Rotobec a été octroyé à CIMA+ lors de la séance du 12 juin 2025;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt # 241-25 a été adopté lors de la séance du 16 juin 2025;

Il est proposé par: Doris Gilbert
Et résolu à l'unanimité:

QUE la Municipalité de Sainte-Justine publie sur SEAO l'appel d'offres pour la construction du bassin de rétention de la rue Rotobec;

QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le 7 août à 14h à la Mairie.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

7.2.1 - Oeuvre d'art Centre sportif Claude-Bédard

Une rencontre a eu lieu à la Mairie le 3 juillet entre le directeur général, la directrice des loisirs et de la culture et le conseiller municipal Doris Gilbert afin de prendre connaissance de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (la règle du 1%), pour le projet de reconstruction du Centre sportif Claude-Bédard;

Suite à cette rencontre, il est convenu qu'il sera difficile d'intégrer le projet de monsieur Gilbert à la «règle du 1%» et que la Municipalité et l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine ont tout intérêt à se diriger vers le Fond des legs- Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine du Gouvernement du Canada.

Dans l'attente des subventions, il y aura quelque chose de fait pour l'inauguration du Centre sportif.

136-07-25

7.3 - Festival de la saucisse de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QU'UN comité organisateur s'est formé pour l'organisation d'un nouveau festival à Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs ont rencontré des représentants de l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine et la Municipalité de Sainte-Justine et ont formulé une demande d'appui logistique et matériel auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saucisse de Ste-Justine est légalement

constitué et qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif selon le Règlement sur les noms des personnes morales ou des associations régies par la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38, r .2);

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Saucisse de Ste-Justine aura lieu les 7 et 8 août 2026, et qu'il s'agit d'un événement festif, culturel et rassembleur pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'évènement nécessite certaines autorisations municipales, dont le prêt de matériel, la location gratuite de salles ou sites municipaux, la fermeture temporaire de certaines rues ainsi que la permission de tenir des activités sporadiques sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que le festival s'établisse à long terme dans la municipalité;

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la tenue du Festival de la Saucisse de Ste-Justine sur le territoire de la municipalité, les 7 et 8 août 2026;

QUE le prêt de matériel municipal sera offert gratuitement (tables, chaises, tréteaux, etc.), selon les disponibilités et les besoins transmis par les organisateurs, sous la supervision de l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine;

QUE la location des salles et sites municipaux nécessaires à la tenue de l'évènement, sous réserve de disponibilité, sera offerte gratuitement;

QUE l'autorisation de fermeture temporaire des rues sera possible :

- Route de la Station, rue Principale et rue Bisson, aux dates et heures déterminées avec le comité organisateur et la Municipalité;

QUE la tenue d'activités sporadiques (animations, musique, jeux, kiosques, dégustations, etc.) dans le cadre d'évènement, sous réserve du respect des normes de sécurité, de salubrité, de bruit et de bienséance est acceptée;

QUE la Municipalité et/ ou l'Oeuvre des loisirs de Sainte-Justine conserve un droit de regard sur la programmation et l'organisation générale de l'évènement afin d'assurer la conformité aux règlements municipaux et au bon ordre public;

QUE les organisateurs du festival soient responsables de remettre les lieux en bon état à la fin de l'évènement et d'assumer les frais associés à tout bris ou nettoyage excédentaire.

ADOPTÉE

7.4 - Deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

7.4.1 - Avis de motion- Deuxième règlement sur les usages conditionnels

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé , conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement relatif aux usages conditionnels

Jean-Guy Labbé, conseiller

137-07-25

7.4.2 - Adoption du deuxième projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme autorisent les municipalités du Québec à adopter un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans une zone déterminée par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Justine désire règlementer les bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no 240-25 relatif aux usages conditionnels.

QUE ce projet de règlement no 240-25 a pour but de règlementer et de permettre, à certaines conditions, l'implantation de bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type "conteneur" sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

QU'IL y aura une assemblée publique de consultation sur le deuxième projet de règlement le 14 août à 18h à la Mairie.

ADOPTÉE

7.5 - OMH Beauce-Etchemins

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'OMH Beauce-Etchemins. L'organisme a reçu des enveloppes budgétaires pour réaliser des travaux afin de rénover trois (3) logements au HLM de Sainte-Justine ainsi que pour rénover la salle communautaire du bâtiment.

138-07-25

7.6 - Club Quad de la Rivière Daaquam- Autorisation de circulation sur les rangs municipaux

CONSIDÉRANT QUE la «Loi sur les Véhicules hors route» (L.R.Q., chapitre V-1.2) établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route sur les chemins municipaux et en détermine les conditions;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du paragraphe 6 du 1er alinéa de l'article 11 de la Loi sur les Véhicules hors route (L.R.Q., chapitre V-1.2) et du paragraphe 14 du 1er alinéa de l'article 626 du Code de la Sécurité routière (CRS), une municipalité locale peut, par règlement, permettre sur tout ou en partie d'un chemin public, la circulation de véhicules hors route dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain (VTT) favorise le développement touristique et économique;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad de la Rivière Daaquam sollicite l'autorisation de la Municipalité de Sainte-Justine pour circuler sur ces chemins municipaux;

- Rang 7 Ouest, sur une distance approximative de 1 321 mètres

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu unanimement:

QUE la Municipalité souhaite s'informer auprès de Transport Québec et la SAAAQ sur la réglementation en vigueur sur son territoire;

QUE la Municipalité souhaite consulter la population sur ce sujet avant de prendre une décision.

ADOPTÉE

7.7 - Régie inter des déchets de CJLLR

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours.

7.8 - Bibliothèque Roch-Carrier

Le conseil est informé des dossiers de la bibliothèque. Il est mentionné que le comité de la bibliothèque est favorable avec la pose d'un enseigne/ affiche sur la bibliothèque et que l'option d'installer un lettrage des les grandes vitres n'a pas été accepté.

139-07-25

7.9 - ADMQ / Colloque de zone

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le directeur général à participer au colloque de la zone Beauce-Côte-Sud de l'ADMQ qui se tiendra à St-Victor les 10 et 11 septembre 2025.

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - Assemblée nationale du Québec- Couverture cellulaire

La députée de Bellechasse-Etchemin, Stéphanie Lachance s'informe de la couverture cellulaire à Sainte-Justine. Les membres du conseil municipal mentionnent que le territoire est bien desservi.

140-07-25

8.2 - Logiciel d'alerte de masse

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie incendie du secteur est des Etchemins (RISEDE) doivent réaliser la mise à jour du plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan de sécurité actualisé, les municipalités auront l'obligation d'avoir un système d'alerte de masse.

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu unanimement;

QUE le directeur général planifie des rencontres avec des entreprises spécialisées dans les logiciels d'alerte de masse;

QUE le directeur général demande des soumissions à ces entreprises spécialisées.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées concernant le projet du sentier de quad entre Sainte-Justine et Saint-Cyprien par le Club Quad de la rivière Daaquam.

141-07-25

10 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée à 22h.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire